

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° I-CF1795

présenté par

M. Amiel, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Dirx, M. Labaronne, M. Lefèvre,
M. Masségia, M. Metzdorf, M. Rodwell et M. Sitzenstuhl

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.